

LE NOUVEAU STATUT DE L'ÉLU LOCAL

Tout ce qui change !

☐ Jeudi 12 mars 2026 – Formation à distance – ½ journée

Objectifs de la réforme

Contexte et situation antérieure à la réforme

Ce qui change :

Avant le mandat - Faciliter l'accès au mandat

La formalisation d'une charte de l'élu local, renforçant les droits et devoirs attachés au mandat.

Le renforcement du droit à l'information des candidats, en amont de l'élection.

L'amélioration du congé électif, afin de favoriser l'accès aux fonctions électives.

La reconnaissance d'un statut spécifique de l'élu étudiant, permettant la conciliation entre études et mandat.

L'adaptation des conditions d'exercice du mandat au profit des élus en situation de handicap.

Pendant le mandat – Améliorer les conditions d'exercice du mandat

La revalorisation des indemnités de fonction des élus locaux.

Le renforcement et l'adaptation de la dotation particulière « élu local ».

L'amélioration des dispositifs de conciliation entre l'exercice du mandat et une activité professionnelle.

La prise en compte de la conciliation entre le mandat et la vie personnelle.

L'extension et la sécurisation du droit à la formation des élus.

Le renforcement des règles déontologiques, notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts, de protection fonctionnelle et d'obligations déclaratives (dons, avantages, invitations).

Après le mandat - Accompagner la fin du mandat

La facilitation de la validation des acquis de l'expérience (VAE) issus de l'exercice du mandat.

L'adaptation de l'allocation différentielle de fin de mandat.

La création ou le renforcement d'un contrat de sécurisation de l'engagement électif.

La sécurisation des parcours des élus ayant interrompu leur activité professionnelle.

L'évolution des règles relatives à la retraite des exécutifs locaux et des élus délégués.

Les objectifs

Maîtriser le nouveau cadre juridique du statut de l'élu local issu de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025

Actualiser ses connaissances

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com**LE NOUVEAU STATUT DE L'ELU LOCAL**

Cochez la case correspondante

☐ Jeudi 12 mars 2026 – Formation à distance – ½ journée – 9h à 12h30

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)☐ Tarif unique et forfaitaire – ½ journée de formation **390 €**
Remise d'un support pédagogique complet

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Nous contacter :

06 40 40 91 86 – contact@fpt-formations.com

Horaires : 9h30-17h

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans
votre convocation